DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 décembre 2022

M^e^ Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossiers RDÉ R-4200-2022, R-4201-2022.
Révisions de la Décision D-2022-061 au Dossier R-4169-2021, Phase 1, relatives aux demandes de frais des intervenants quant aux mesures d'HQD-Énergir de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments.
Demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous avons en effet soumis au Tribunal une argumentation rigoureuse quant au principe selon lequel *« it is not merely of some importance but is of fundamental importance that justice should not only be done, but should manifestly and undoubtedly be seen to be done »*. Le point central de notre argumentation portait ainsi **le caractère en apparence systémique** de la coupure de frais survenue, en première instance, auprès de tous les 5 intervenants ayant traité de la nature du *« principe général »* dont les distributeurs demandaient la reconnaissance quant à la *« contribution GES » (et qui n'ont pas aussi fait l'objet d'autres coupures de frais pour des motifs additionnels)*. C'est cette apparence de caractère systémique qui nous a amenés à appuyer les demandes de révision/révocation. Nous avons également plaidé devant le Tribunal quant à la décision qui devrait être rendue sur le fond en remplacement de la décision de première instance ainsi révoquée.

Nous espérons humblement que nos représentations ont été utiles au Tribunal.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais pour la participation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

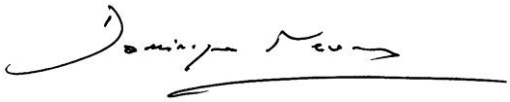

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*), regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).